

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 05 mai 2020 à 14h30 à DAUPHIN

Le Président ouvre la séance et Mme BERTIN est désignée secrétaire de séance.

1 – CONVENTION AVEC LA REGION POUR ABONDEMENT DU FONDS DE PRÊT COVID

Le conseil régional, accompagné par la Banque des territoires, a décidé de mettre en place un fonds de soutien aux activités économiques : commerces, artisans, entrepreneurs et même les auto-entrepreneurs.

La communauté a été sollicitée pour contribuer au fonds à hauteur de deux euros par habitant soit environ 19 418 €.

Le président informe l'assemblée que 140 dossiers ont été pris en compte par la région et le montant des prêts est en moyenne de 7 500 €.

La Région a confié à la plateforme d'initiative emploi le soin de gérer les dossiers.

Deux conventions sont proposées : une avec droit de reprise et l'autre sans ce dernier.

Les entreprises peuvent cumuler les aides.

Le Président informe l'assemblée qu'actuellement, la région est en mesure de verser 75 000 € d'aides aux entreprises du territoire communautaire.

L'assemblée accepte à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention d'abonder le fonds de 19 418 € et autorise le président à signer la convention sans droit de reprise avec la Région.

Le Président informe l'assemblée que la région se propose d'apporter une aide de 50% aux communes pour des investissements liés au COVID avec un plafond de 50 000 €.

2 – CONVENTION AVEC LA SOCIETE GEOSEL

La société GEOSEL a décidé d'accorder une enveloppe de 20 000 € aux entreprises des communes de Dauphin et St Martin-les-Eaux et de laisser le soin à la communauté de répartir cette somme en faveur des intéressés.

Une liste d'entreprises a été arrêtée par les deux communes et étendue à St Maime.

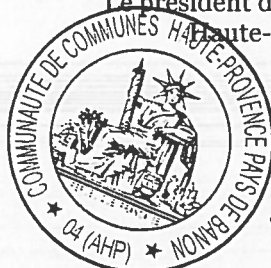
Le Président informe également l'assemblée que la société a apporté une aide de 200 000 € à l'hôpital et 100 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), mais comme la Communauté a refusé d'apporter une aide à la CCI, cette dernière refuse de subventionner les entreprises de notre territoire.

L'assemblée autorise à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions la signature de la convention de mécénat avec la Société GEOSEL et le paiement de sommes indiquées dans la liste en faveur des bénéficiaires qui y figurent.

Séance close à 15 h 30.

Mane, le 6 mai 2020

Le président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS